



APPRENEZ-EN PLUS À PROPOS DES **(PRÉ)**
INSCRIPTIONS DANS L'**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**
NÉERLANDOPHONE À BRUXELLES.

Ne manquez pas l'année scolaire 2023-2024 : surfez vite sur

WWW.INSCHRIJVENINBRUSSEL.BE

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT DANS UNE ÉCOLE SECONDAIRE NÉERLANDOPHONE À BRUXELLES ?

Vous souhaitez inscrire votre enfant en **1re année secondaire A et B** ? Vous devez alors **d’abord le préinscrire en ligne**. Ce n’est qu’après que vous pourrez l’inscrire dans une école secondaire à Bruxelles. Attention : les frères et sœurs ainsi que les enfants des membres du personnel de l’école doivent se préinscrire en ligne en même temps que les autres enfants.

Vous souhaitez inscrire votre enfant en **2e, 3e, 4e, 5e, 6e ou 7e année** secondaire ? Vous devez dans ce cas l’inscrire **directement auprès de l’école**.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| Quels enfants devez-vous inscrire ? | – 2 |
| Que signifie « préinscrire » ? | – 2 |
| Pour quelles écoles devez-vous préinscrire votre enfant ? | – 2 |
| Préinscription et inscription en 1re année secondaire A et B | – 3 |
| Quand inscrire votre enfant ? | – 3 |
| Préparez-vous | – 3 |
| Qui a priorité ? | – 4 |
| Inscription en 2e, 3e, 4e, 5e, 6e ou 7e année secondaire | – 5 |
| Quand inscrire votre enfant ? | – 5 |
| Préparez-vous | – 5 |
| Qui a priorité ? | – 5 |
| Préinscription et inscription dans l’enseignement spécialisé | – 6 |
| Quand inscrire votre enfant ? | – 6 |
| Préparez-vous | – 7 |
| Qui a priorité ? | – 7 |
| Besoin d’aide ? | – 7 |

QUELS ENFANTS DEVEZ-VOUS INSCRIRE ?

- Tous les enfants qui passent dans l’enseignement secondaire ;
- Les enfants qui changent d’école.

QUE SIGNIFIE « PRÉINSCRIRE » ?

Une préinscription n’est pas une inscription. Préinscrire signifie qu’en tant que parent, vous indiquez (en ligne) quelles écoles vous intéressent. À l’issue de la période de préinscription, l’ordinateur attribue les places libres aux élèves préinscrits. Ce n’est qu’à ce moment-là que vous saurez dans quelle école vous pourrez inscrire votre enfant.

POUR QUELLES ÉCOLES DEVEZ-VOUS PRÉINSCRIRE VOTRE ENFANT ?

- La 1re année A et B de toutes les écoles secondaires ;
- Certaines écoles de l’enseignement secondaire spécialisé.

PRÉINSCRIPTION ET INSCRIPTION EN 1RE ANNÉE SECONDAIRE A ET B

QUAND INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

27.03.2022 – 21.04.2023

Préinscrivez votre enfant en ligne

Vous devez d'abord préinscrire votre enfant en ligne avant de pouvoir l'inscrire. Surfez sur inschrijveninbrussel.be et préinscrivez-le entre le 27 mars (10 h) et le 21 avril 2023 (16 h). Certains enfants ont priorité. C'est par exemple le cas des frères et sœurs ainsi que des enfants des membres du personnel, mais ils doivent se préinscrire en ligne à la même période. Préparez bien votre préinscription !

16.05.2023 – 12.06.2023

Inscrivez votre enfant préinscrit

Le 15 mai 2023, vous recevrez un message d'attribution vous informant si votre enfant a une place ou non. Il a une place ? Rendez-vous à l'école entre le 16 mai et le 12 juin pour l'inscrire. Il n'a pas de place ? Il sera alors ajouté à la liste d'attente de l'école.

À partir du 16.05.2023

Inscriptions libres

Vous n'avez pas préinscrit votre enfant ou aucune place ne lui a été attribuée ? Vous pouvez dans ce cas encore l'inscrire lors de la période des inscriptions libres qui débutera le 16 mai (9 h). Le 15 mai, vous trouverez une liste des écoles où il reste des places sur inschrijveninbrussel.be. Rendez-vous à l'école et inscrivez votre enfant. Attention : les inscriptions se font par ordre chronologique et il n'y a plus de priorités.

01.09.2023

Début de l'année scolaire 2023-2024

Vous cherchez encore une place pour votre enfant ? Prenez contact avec l'école dans laquelle vous voulez l'inscrire. Il est déjà sur liste d'attente ? L'école vous contactera lorsqu'une place se libérera.

PRÉPAREZ-VOUS

1. Choisissez des écoles : faites une liste reprenant plusieurs écoles de votre choix. Sur le site web inschrijveninbrussel.be, vous trouverez des conseils pour vous y aider ainsi qu'un aperçu des écoles.
2. Renseignez-vous sur la procédure : lisez attentivement cette brochure ou les informations figurant sur le site web. N'hésitez pas à regarder la vidéo informative.
3. Vérifiez si votre enfant a priorité. Découvrez plus loin dans la brochure quels sont les enfants concernés.
4. Rassemblez les renseignements et documents nécessaires : la check-list ci-dessous vous y aidera.
5. Consultez le nombre de places disponibles sur le site web : y a-t-il de la place dans les écoles où vous voulez préinscrire votre enfant ?

Check-list : de quoi avez-vous besoin pour préinscrire votre enfant ?

- Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion Internet
- Renseignements de votre enfant :
 - » carte d'identité ou vignette de la mutuelle ;
 - » date de naissance ;
 - » adresse ;
 - » année dans laquelle vous voulez l'inscrire.
- Renseignements du/des parent(s) :
 - » carte d'identité ;
 - » adresse ;
 - » adresse e-mail ;
 - » numéro de GSM et/ou de téléphone.
- Liste des écoles de votre choix dans l'ordre de préférence
- Votre enfant a priorité ? Rassemblez les pièces justificatives nécessaires. Indiquez ici lesquelles il vous faut :
 - »
 - »
 - »

QUI A PRIORITÉ ?

- **Les frères et sœurs ainsi que les enfants des membres du personnel** : ils doivent se préinscrire de la même manière que les autres enfants durant la période de préinscription, mais ils auront priorité lors de l'attribution des places.
- **Les élèves ayant au moins 1 parent qui parle suffisamment néerlandais** : 65 % des places sont réservées aux enfants dont au moins 1 parent a une connaissance suffisante du néerlandais.
- **Les élèves qui sont dans l'enseignement maternel et primaire néerlandophone depuis qu'ils sont soumis à l'obligation scolaire** : 15 % des places sont réservées aux enfants qui ont toujours fréquenté une école maternelle et primaire néerlandophone depuis qu'ils sont soumis à l'obligation scolaire.
- **Les élèves GOK ou non-GOK** : certaines écoles donnent priorité aux élèves GOK et d'autres aux élèves non-GOK. Ils ont priorité pour 20 % des places.
 - » Votre enfant est un « **élève GOK** » si
 - la mère de l'enfant n'a pas de diplôme de l'enseignement secondaire ou
 - si le ménage a reçu une allocation scolaire pour l'année 2021-2022 ou 2022-2023.
 - » Votre enfant est un « **élève non-GOK** » si
 - la mère de l'enfant a au moins un diplôme de l'enseignement secondaire ou
 - si le ménage n'a pas reçu d'allocation scolaire pour l'année 2021-2022 ou 2022-2023.

Vous voulez savoir quelles écoles donnent priorité aux élèves GOK ou non-GOK ? Vous en trouverez la liste sur inschrijveninbrussel.be avant le début des préinscriptions.

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la priorité et des documents nécessaires pour l'attester sur inschrijveninbrussel.be.

INSCRIPTION EN 2E, 3E, 4E, 5E, 6E OU 7E ANNÉE SECONDAIRE

QUAND INSCRIRE VOTRE ENFANT ?



PRÉPAREZ-VOUS

1. Choisissez des écoles : sur le site web inschrijveninbrussel.be, vous trouverez des conseils pour vous y aider ainsi qu'un aperçu des écoles.
2. Renseignez-vous sur la procédure : lisez attentivement cette brochure ou les informations figurant sur le site web.
3. Vérifiez si votre enfant a priorité. Découvrez ci-dessous quels sont les enfants concernés.
4. Rassemblez déjà les documents nécessaires.
5. Consultez le nombre de places disponibles sur le site web : y a-t-il de la place dans les écoles où vous voulez inscrire votre enfant ?

Besoin de plus d'informations pour savoir comment vous préparer ? Rendez-vous sur inschrijveninbrussel.be.

QUI A PRIORITÉ ?

- **Les élèves ayant au moins 1 parent qui parle suffisamment néerlandais** : 55 % des places sont réservées aux enfants dont au moins 1 parent a une connaissance suffisante du néerlandais. Une école a encore des places libres pour ces élèves ? Ils auront alors priorité s'ils inscrivent entre le 30 mai et le 5 juin 2023.

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la priorité et des documents nécessaires pour l'attester sur inschrijveninbrussel.be.

PRÉINSCRIPTION ET INSCRIPTION POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ

À partir de l'année prochaine, votre enfant passera dans l'enseignement secondaire spécialisé (BuSO) néerlandophone à Bruxelles ? La procédure d'inscription n'est pas la même pour chaque école ou offre d'enseignement. Parfois, vous devez d'abord préinscrire votre enfant avant de pouvoir l'inscrire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur inschrijveninbrussel.be.

Pour quelles écoles devez-vous préinscrire votre enfant ?

- Koninklijk Instituut Woluwe (Sint-Lambrechts-Woluwe): 02 735 40 85
- Kasterlinden BuSO (Sint-Agatha-Berchem): 02 430 67 00
- Cardijnschool (Anderlecht): 02 478 03 33
- GO! Heemschool (Neder-Over-Heembeek): 02 262 02 60

Pour ces écoles, vous devez parfois préinscrire votre enfant. Consultez inschrijveninbrussel.be pour obtenir un aperçu complet ou contactez l'école pour en savoir plus.

Pour quelles écoles ne devez-vous pas préinscrire votre enfant ?

- Zavel dal (Brussel): 02 512 14 75

QUAND INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

ÉCOLES AVEC PRÉINSCRIPTION

01/03/2023 (9 h) – 15/03/2023 (12 h)

Préinscrivez votre enfant

Vous devez d'abord préinscrire votre enfant avant de pouvoir l'inscrire. Les préinscriptions se font à l'école BuBaO actuelle, avec l'aide du CLB, ou à l'école qui est votre premier choix. Certains enfants ont priorité. Les frères et sœurs ainsi que les enfants des membres du personnel doivent se préinscrire de la même manière que les autres enfants, mais ils auront priorité lors de l'attribution des places. Préparez bien votre préinscription !

17.04.2023 – 8.05.2023

Inscrivez votre enfant préinscrit

Le 24 mai 2023, vous recevrez un message d'attribution vous informant si votre enfant a une place ou non. Il a une place ? Rendez-vous à l'école entre le 17 avril et le 8 mai 2023 pour l'inscrire. Votre enfant n'a pas encore de place ? Il sera alors ajouté à la liste d'attente de l'école.

À partir du 11.06.2023

Inscriptions libres

Vous n'avez pas préinscrit votre enfant ou aucune place ne lui a été attribuée ? Vous pouvez dans ce cas encore l'inscrire lors de la période des inscriptions libres qui débutera le 11 mai 2023 (9 h). Les inscriptions se font par ordre chronologique et il n'y a plus de priorités.

ÉCOLES SANS PRÉINSCRIPTION

1.03.2023 – 15.03.2023

Inscrivez les frères et sœurs ainsi que les enfants du personnel

Les frères et sœurs ainsi que les enfants des membres du personnel peuvent s'inscrire à l'avance. Rendez-vous à l'école et inscrivez votre enfant.

27.03.2023 – 21.04.2023

Inscrivez votre enfant avec priorité liée au néerlandais

Rendez-vous à l'école et inscrivez votre enfant. Les inscriptions se font par ordre chronologique. Au cours de cette période, les élèves ayant au moins 1 parent qui parle suffisamment néerlandais ont priorité. Préparez bien votre inscription !

24.04.2023 – 8.05.2023

Inscrivez votre enfant avec priorité liée au campus

Gehen Sie zu der Schule und schreiben Sie Ihr Kind ein. Die Einschreibungen erfolgen chronologisch. Während dieses Zeitraums haben die Schüler desselben Förderschul-Campus Vorrang. Bereiten Sie die Einschreibung gut vor!

À partir du 11.06.2023

Inscriptions libres

Rendez-vous à l'école et inscrivez votre enfant. Les inscriptions se font par ordre chronologique. Au cours de cette période, les élèves venant du même campus d'enseignement spécialisé ont priorité. Préparez bien votre inscription !

01.09.2023

Début de l'année scolaire 2023-2024

Vous cherchez encore une place pour votre enfant dans une école BuSO pour l'année scolaire 2023-2024 ? Prenez contact avec l'école dans laquelle vous voulez l'inscrire.

PRÉPAREZ-VOUS BIEN

1. Apprenez-en plus sur les écoles. Chacune offre un certain nombre de types d'enseignements et de formations spécifiques. Informez-vous donc à temps concernant les écoles BuSO néerlandophones à Bruxelles. Renseignez-vous auprès de la direction ou du coordinateur de soins de l'encadrement renforcé (zorgcoördinator) de l'école. Le CLB peut également vous aider.
2. Renseignez-vous sur la procédure : lisez attentivement cette brochure ou les informations figurant sur le site web.
3. Vérifiez si votre enfant a priorité. Découvrez ci-dessous quels sont les enfants concernés.
4. Rassemblez déjà les documents nécessaires.
5. Consultez le nombre de places disponibles sur le site web : y a-t-il de la place dans les écoles où vous voulez préinscrire votre enfant ?

Besoin de plus d'informations pour savoir comment vous préparer ? Rendez-vous sur [inschrijveninbrussel.be](https://www.inschrijveninbrussel.be).

QUI A PRIORITÉ ?

- **Les frères et sœurs ainsi que les enfants des membres du personnel** : ils ont priorité s'ils se préinscrivent ou s'inscrivent entre le 1er et le 15 mars 2023. Au-delà de cette période, ils n'ont plus priorité.
- **Les élèves ayant au moins 1 parent qui parle suffisamment néerlandais** : 55 % des places sont réservées aux enfants dont au moins 1 parent a une connaissance suffisante du néerlandais.
- **Les élèves venant du même campus d'enseignement spécialisé** : votre enfant est déjà dans l'enseignement primaire spécialisé ? Et vous voulez l'inscrire dans l'enseignement secondaire spécialisé sur le même campus l'année prochaine ? Vous avez dans ce cas priorité.

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la priorité et des documents nécessaires pour l'attester sur [inschrijveninbrussel.be](https://www.inschrijveninbrussel.be).

BESOIN D'AIDE ?

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LES INSCRIPTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ?

Rendez-vous sur [inschrijveninbrussel.be](https://www.inschrijveninbrussel.be) :

- Vous y trouverez toutes les informations, les conseils, les écoles et les places libres.
- Regardez la vidéo informative.
- Participez à la séance d'information sur la procédure d'inscription.

Besoin d'aide pour la préinscription en ligne ?

Contactez une organisation qui vous y aidera. Vous trouverez les données de contact nécessaires sur [inschrijveninbrussel.be/help](https://www.inschrijveninbrussel.be/help).

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LES INSCRIPTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ?

Prenez contact avec la direction ou le coordinateur de soins de l'encadrement renforcé (zorgcoördinator) de l'école. Vous pouvez également vous adresser à l'un des 3 CLB bruxellois (Centre d'accompagnement des élèves) :

- GO! CLB Brussel: 02 479 25 05
- Vrij CLB Pieter Breughel: 02 512 30 05
- CLB-N Brussel: 02 482 05 72

Besoin d'aide pour la préinscription ?

- Adressez-vous à l'école BuBaO actuelle, au CLB ou à l'école BuSO qui est votre premier choix. Ils vous aideront pour la préinscription.

VOUS AVEZ ENCORE DES QUESTIONS ?

www.inschrijveninbrussel.be – 02 553 05 82 – lopbrussel.secundair@vlaanderen.be